

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le 27 juin 1940.

Le Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle a l'honneur de présenter le rapport qui suit.

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.
2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Que le quorum du Comité soit réduit de 12 à 8 membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J. P. HOWDEN.